

## Commission des Affaires sociales du mardi 13 mars 2012 après-midi

### **Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à la ministre de l'Emploi sur "l'allongement du congé parental" (n° 9361)**

**Valérie Warzée-Caverenne (MR):** Madame la présidente, madame la ministre, vous êtes amenée à intégrer dans le droit belge la directive européenne en matière de congé parental, portant ce dernier à quatre mois au lieu de trois actuellement. Ce congé doit être pris dans une période qui court à partir de la naissance de l'enfant et doit débuter avant que celui-ci n'ait atteint l'âge de douze ans. Lors de discussions en commission des Affaires sociales sur votre note de politique générale, vous avez évoqué le fait qu'il fallait se prononcer sur la mise en œuvre de cette directive d'ici mars 2012.

Madame la ministre, on lit dans la presse que vous avez l'intention de rémunérer ce congé, alors que la directive européenne ne l'impose pas. Est-ce bien le cas? Si oui, pourquoi? Avez-vous plus de précisions concernant le budget qu'une telle mesure engendrerait à partir de mars 2012? Votre département a-t-il eu une concertation sur le sujet avec les partenaires sociaux afin d'évaluer l'impact d'une telle mesure sur la compétitivité de nos entreprises?

**Monica De Coninck, ministre:** Madame, cette directive, qui est l'application d'un accord intervenu entre les partenaires sociaux européens, impose de porter le congé parental à quatre mois au lieu des trois mois actuels.

Bien que la directive n'impose pas d'indemniser le congé parental, notre pays, comme la plupart des pays européens, a prévu une telle indemnisation pour les trois premiers mois. Dans la mesure où cela serait budgétairement possible, le quatrième mois du congé parental devrait également être indemnisé.

Une proposition que j'ai faite, qui tient compte des contraintes budgétaires, est à l'examen au sein du gouvernement. Le Conseil national du Travail avait déjà été sollicité par mon prédécesseur le 3 février 2011 mais, à ce jour, aucun avis ne nous est parvenu.

J'espère que nous pourrons discuter de ce point vendredi prochain lors du Conseil des ministres.

**Valérie Warzée-Caverenne (MR):** Merci, madame la ministre, pour cette réponse. Je pense que tous les parents se réjouiront d'une telle mesure.

*Het incident is gesloten.*

*L'incident est clos.*